

N° 2017/005

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département : **ARDECHE** - Arrondissement : **PRIVAS** – Commune : **COUX**

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 17

Séance du lundi 13 février 2017

Par suite d'une convocation en date du 07 février 2017, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le lundi 13 février 2017 à 19h30 sous la présidence de **M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.**

Étaient présents :

M. CROS Samuel	Mme ROSE-LEVEQUE Christelle
M. FLECHON Vincent	Mme CROUZET Béatrice
M. MARTINS DE FREITAS Éric	Mme COSTE Marie-Claire
M. MONTEIL Bernard	Mme GIGON Christine
M. PARRA Baltazar	Mme LÉVÊQUE Marie-José
M. THÉRY Jacques	

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration:

M. **ALLIER** Jérôme a donné procuration à Mme **CROUZET** Béatrice
Mme **PRUDHON** Claude a donné procuration à M. **JEANNE** Jean-Pierre
M. **LECOMTE** Marc a donné procuration à M. **FLECHON** Vincent
M. **VOLLE** Stéphane a donné procuration à Mme **GIGON** Christine

Absente

Mme **SERRE** Océane

*Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. **FLECHON** Vincent est élu pour remplir cette fonction.*

DELIBERATION N° 05-13/02/2017

SUBVENTION A UNE ASSOCIATION

Madame **CROUZET** Béatrice, adjointe au Maire, présente aux élus le dossier de demande de subvention déposé à ce jour. La demande émane de l'Association « Un jour, Un lieu » pour le compte de 5 associations (Couci-Couxa / Rencontres Générations / Les 400 Coux / Arts et Mémoires / Un jour, Un lieu) pour l'organisation, en collaboration avec les 2 écoles de coux, d'un carnaval ouvert à tous les couxois et aux écoles. Le maître mot serait « vivre ensemble ». Elle sollicite la collectivité pour une aide financière, à hauteur de 200€.

Madame **CROUZET** Béatrice précise que la commission d'attribution s'est réunie ce même jour et a émis un avis favorable pour une aide à hauteur de 200€.

Madame **CROUZET** Béatrice précise que cette aide est spécifique au carnaval, elle n'obère en rien la possibilité à l'association « Un jour, Un lieu » de déposer une autre demande en 2017 pour une manifestation propre à l'association.

N° 2017/005 (suite)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **décide** de suivre l'avis de la commission et valide une subvention d'un montant de 200€ au profit de l'Association « Un jour, Un lieu » pour l'organisation du carnaval le samedi 11 mars en commun avec 4 associations couxaises et les écoles.

Monsieur CROS Samuel, Adjoint au Maire, précise que la mairie a également subventionné l'achat de matériel pour la confection des masques de carnaval pour l'école du village.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Jean-Pierre JEANNE.

